

/VS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 89-286 du 24 Juillet 1989

chargeant le Camarade Ousmane BATOKO,
Ministre de l'Information et des Com-
munications de l'intérim du Camarade
Guy-Landry HAZOUME, Ministre des
Affaires Etrangères et de la Coopéra-
tion pour compter du 17 Juillet 1989.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition
du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 2.- Pour compter du 17 Juillet 1989, le Camarade Ousmane
BATOKO, Ministre de l'Information et des Communications est chargé
de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopé-
ration pendant l'absence du Camarade Guy-Landry- HAZOUME.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel?-

Fait à Cotonou, le 24 Juillet 1989

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SGCEN 4 ANR 4 SA/CC 4 CPC 6 SPD 2 PPC 2 MAEC-
MIC 6 Autres Ministères 14 DPE-DLC-INSAE 6 BN-DAN 4 UNB-FASJEP 4
DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 PREFETS 6 JORPB 1.-